

**DEMANDE INDIVIDUELLE aux aides complémentaires de la
Communauté de Communes du Grand Langres et Région Grand Est
de l'opération « Féli'cités »**

Propriétaire Occupant éligible ANAH

**Périmètre
d'opération :** **Communauté de Communes du Grand Langres**
 Quartier historique de Langres

N°

Textes et délibérations de référence :

- La convention relative à la réalisation d'une Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de développement du territoire (valant OPAH) signée entre l'Etat, l'ANAH, la Communauté de communes du Grand Langres, la ville de Langres et la Région le 29 novembre 2016,
- La convention de mise en place d'un fonds commun d'intervention « Précarité énergétique Région-Territoire » signée entre la Communauté de communes du Grand Langres et la Région le 29 novembre 2016 et ayant fait l'objet d'un avenant,
- La convention relative à la réalisation d'une Opération de Revitalisation du Centre Bourg signée entre la ville de Langres et la CCI le 1er décembre 2016,
- La convention relative à la mise en place d'un fonds précarité énergétique / aides à l'habitat signée entre la CCGL et la CCI le 1er décembre 2016,
- La convention relative à la mise en place d'un fonds commun signée entre la CCGL, Initiative Haute-Marne et la CCI le 1er décembre 2016,

Article 1 : Situation du logement

Adresse

Code Postal : _____ Commune :

Référence cadastrale : _____ Age du bâti :



OPAH de revitalisation de centre-bourg
Communauté de Communes du Grand Langres
Novembre 2016 – Novembre 2022

Article 2 : Le demandeur

Propriétaire

Madame(s) et Monsieur(s) Madame Monsieur

Nom(s) & Prénom(s) :

Téléphone : __/__/__/__/__

mail :

Nombre d'occupants du logement : __ RFR des occupants : _____€

Recevabilité du demandeur par l'ANAH :

Très modeste Modeste

Article 3 : Description du projet

Nature immeuble

Individuel Collectif
 Monopropriété Copropriété

Etage : __

n° lot : __ __

Nbre de tantième :

Nature des Travaux

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Un maître d'œuvre intervient-il sur le projet ? oui Non

Thématiques

Travaux d'amélioration énergétique
 Travaux d'adaptation des logements
 Travaux lourds pour un logement très dégradé ou indigne
 Travaux de sécurité salubrité
 Travaux de mise en accessibilité des immeubles

Engagement du dossier par l'ANAH (projet objet de la présente demande de financement complémentaire)

Dossier engagé par l'ANAH le au n°

Article 4 : Calcul de la subvention prévisionnelle (Réservé à Urbanis)

Dépense HT subventionnée par l'ANAH (<i>Travaux + honoraires</i>) - « Amélioration énergétique »	
Montant prévisionnel de la subvention CCGL et RGE - « Amélioration énergétique »	
Dépense HT subventionnée par l'ANAH (<i>Travaux + honoraires</i>) - « Perte d'Autonomie »	
Montant prévisionnel de la subvention CCGL et RGE - « Perte d'Autonomie »	
Dépense HT subventionnée par l'ANAH (<i>Travaux + honoraires</i>) - Travaux lourds	
Montant prévisionnel de la subvention CCGL et RGE - « Travaux lourds »	
Dépense HT subventionnée par l'ANAH (<i>Travaux + honoraires</i>) – « Sécurité / salubrité »	
Montant prévisionnel de la subvention CCGL et RGE – « Sécurité / salubrité »	
<i>Le cas échéant, montant total accordé par l'ANAH pour le projet</i>	
Montant prévisionnel de la subvention CCGL et RGE « Travaux ANAH »	

Dépense HT subventionnée par la CCGL et la RGE au titre de la création d'ascenseur	
Montant prévisionnel de la subvention CCGL / RGE « Accessibilité »	

Total prévisionnel subvention CCGL / RGE à réserver pour le projet	
---	--

Article 5 : Validation du montant de la subvention prévisionnelle à RESERVER (Réservé aux collectivités)

Par la Communauté de Communes du Grand Langres et Région Grand Est

--

Article 6 : Validité de la convention et modalité de paiement

- ↳ Le propriétaire pourra considérer que la réservation de sa subvention est effective lorsqu'il recevra un courrier de la Communauté de Communes du Grand Langres lui en indiquant le montant ;
- ↳ La subvention qui sera effectivement versée, à l'achèvement des travaux, ne pourra dépasser le montant de l'engagement initial de subvention ;
- ↳ Le montant définitif de la subvention résultera d'un nouveau calcul effectué aux vues des factures produites par le mandataire, de la visite du logement concerné par la subvention faite par URBANIS et du paiement de la subvention par l'ANAH (si demandée) ;
- ↳ Le versement de la subvention aura lieu dans la limite des crédits réservés par le(s) financeur(s) (Voir Convention d'Opération) ;

Article 7 : Engagement du propriétaire

Je soussigné(e)

↳ **Certifie sur l'honneur** que les informations inscrites dans cette demande de subvention et les documents fournis sont exacts.

↳ **M'engage à :**

- Occuper le logement admis au bénéfice de l'aide à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans ;
- Ne pas faire commencer les travaux, pour lesquels je sollicite une subvention avant réception du courrier m'en donnant l'autorisation et à les faire terminer dans un délai de 3 ans à compter de la date de ce courrier.
- Commencer les travaux dans le délai d'un an, à compter de la notification de la subvention, à défaut la subvention accordée sera annulée ;
- Faire réaliser les travaux conformément au projet présenté, par des professionnels du bâtiment inscrits soit au registre du commerce, soit au répertoire des métiers. L'intervention des entreprises doit comprendre la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et équipements, à défaut la subvention accordée serait annulée ;
- Réaliser les travaux conformément aux autorisations d'urbanisme ;
- Permettre au(x) financeur(s) de visiter les lieux et à communiquer les justificatifs et documents nécessaires à l'exercice du contrôle ;
- Reverser au(x) financeur(s), en cas de non-respect des engagements ci-dessus, le montant des subventions reçues, au prorata du temps restant ;
- Aviser le(s) financeur(s) par écrit, après le dépôt du dossier et jusqu'au terme des engagements d'occupation indiqués ci-dessus de toutes modifications qui pourraient être apportées au droit de propriété et aux conditions d'occupation du logement subventionné
- Aviser le(s) financeur(s) par écrit de toutes modifications sur la nature ou sur les caractéristiques techniques des travaux faisant l'objet de la demande de subvention.
- A fournir à URBAN/S, 56 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, les pièces justificatives nécessaires à la délivrance de la subvention.

↳ **Reconnait être informé que :**

- le(s) financeur(s) se réserve(nt) la possibilité de faire des contrôles à tout moment et que le non-respect des engagements ci-dessus entraîne l'annulation de l'aide et le reversement, dans les conditions mentionnées ci-dessus, des subventions versées.
- Toute décision d'octroi de la subvention acquise sur la base de renseignements erronés ou de déclaration frauduleuse entraînera l'annulation de l'aide voire son remboursement.
- Les dossiers éligibles à l'octroi de cette subvention doivent remplir les conditions précisées dans le règlement d'intervention
- Je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier, toute mention d'information erronée engageant ma responsabilité.

↳ **Et autorise** la Communauté Communes du Grand Langres et la Région Grand Est à communiquer sur mon projet (pose de panneaux ou de bâches de chantier, article dans la presse, photos,...).

Fait à

Le ____/____/____

Signature (s)